

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4496

concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU la certification de nos états financiers par les vérificateurs externes;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a confirmé définitivement les subventions accordées à l'Université;

ATTENDU le dépôt des états financiers au 31 mai 2006;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 31 mai 2006;

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4497

concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2005-2006

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU la certification du Rapport financier annuel par les vérificateurs externes de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport financier annuel pour l'exercice financier 2005-2006;

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4498

concernant la modification au plan des effectifs en date du 30 octobre 2006

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 300-CA-4429 adoptant le plan des effectifs 2006-2007;

ATTENDU l'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche quant à la nécessité de doter des ressources additionnelles pour la formation pratique au C.E.U.L. dans les programmes en sciences infirmières, en travail social et en psychoéducation, et ce, à compter de l'hiver 2007;

ATTENDU la demande du doyen de la gestion académique visant à réviser les deux postes du groupe bureau de commis senior à l'enseignement et à la recherche en deux postes de technicien(ne) en administration;

ATTENDU la demande du directeur du Bureau de liaison université-milieu visant à réviser le poste de commis senior au B.L.U.M. en un (1) poste de technicien(ne) en administration;

ATTENDU l'analyse faite par le Service des ressources humaines et financières relativement à la révision des deux postes du groupe bureau de commis senior à l'enseignement et à la recherche et du poste de commis senior au B.L.U.M.;

ATTENDU les échanges entre l'Université et le Syndicat du personnel de soutien relativement à la révision du statut des postes au Décanat de la gestion académique et du poste au B.L.U.M. ainsi qu'à l'assignation des titulaires actuels;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Gaudreau, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

IL EST RÉSOLU :

1- DE MODIFIER le plan des effectifs 2006-2007 comme suit :

- **de créer** un (1) poste d'agent de stage au Module du travail social, affecté au C.E.U.L.;
- **de créer** un (1) poste d'agent de stage au Module de la psychoéducation, affecté au C.E.U.L.;

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 305-CA-4498**

concernant la modification au plan des effectifs en date du 30 octobre 2006

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- **de créer** un (1) poste d'agent de stage au Module des sciences de la santé, affecté au C.E.U.L.;
- **d'abolir** les deux (2) postes bureau de commis senior à l'enseignement et à la recherche au Décanat de la gestion académique;
- **de créer** deux (2) postes techniques, de technicien(ne) en administration au Décanat de la gestion académique;
- **d'abolir** le poste de commis senior au Bureau de liaison université-milieu;
- **de créer** un poste de technicien(ne) en administration au Bureau de liaison université-milieu;
- **de combler** ces nouveaux postes selon les dispositions des conventions collectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4499

concernant la nomination d'un membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 15 décembre 1998;

ATTENDU l'article 14 dudit Code d'éthique, lequel stipule que ledit Comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration et est composé de deux membres du Conseil d'administration et d'un membre externe qui agit à titre de président;

ATTENDU la composition du Comité d'éthique et de déontologie;

ATTENDU la perte de qualité de monsieur Serge Labine pour siéger audit Comité;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Marlène Thonnard, membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un premier mandat de trois ans, soit du 31 octobre 2006 au 30 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4500

concernant la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les clauses 8,01 et 8,02 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 292-CA-4271 concernant la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007;

ATTENDU la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant à la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les avis formulés par les assemblées départementales;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la résolution 250-CE-1720 de la Commission des études;

ATTENDU le projet de politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la « Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4501

concernant la politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la clause 14,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 292-CA-4273 concernant la politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2006-2007;

ATTENDU la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant à la politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les avis formulés par les assemblées départementales;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la résolution 250-CE-1721 de la Commission des études;

ATTENDU le projet de politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la « Politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4502

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, plus précisément en ce qui concerne la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2007-2008;

ATTENDU plus particulièrement les clauses 8.07 et 8.08 de ladite Convention collective;

ATTENDU les données utilisées aux fins de la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE FIXER à 187 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2007-2008 en fonction des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION que ce nombre de 187 fixé par le Conseil d'administration pour l'année 2007-2008 en vertu des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs inclut:

un (1) poste de professeur régulier (pour le titulaire éventuel d'une Chaire de recherche du Canada);

mais n'inclut pas:

quatre (4) postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput du Département des sciences administratives, Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation, Paul Legris du Département des sciences administratives et Francis R. Whyte du Département d'études langagières;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4502

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

deux (2) postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4503

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU les réalisations de monsieur Jules LeBel;

ATTENDU la résolution INF 2375 de la 203^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 30 août 2006 à l'effet d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur LeBel en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Jules LeBel le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, soit du 1er novembre 2006 au 31 octobre 2008;

DE RATTACHER le professeur LeBel au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4504

concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU l'extrait 378 de la 83^e réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 6 octobre 2006 à l'effet d'accorder le statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Deschesnes;

ATTENDU les attentes du Département de psychoéducation et de psychologie quant aux contributions de madame Deschesnes en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Marthe Deschesnes le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, soit du 31 octobre 2006 au 30 octobre 2009;

DE RATTACHER la professeure Deschesnes au Département de psychoéducation et de psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4505

concernant la nomination du directeur du Module des sciences de l'administration

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 303-CA-4493 adoptée par le Conseil d'administration le 18 septembre 2006 concernant la nomination du directeur du Module des sciences de l'administration;

ATTENDU le rapport du recteur;

ATTENDU les explications additionnelles du doyen de la gestion académique;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Daniel Pelletier à titre de directeur du Module des sciences de l'administration, et ce, pour la période débutant le 1^{er} novembre 2006 et se terminant le 31 mai 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4506

concernant le Programme de vérification 2006-2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.8.2 c) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant le mandat général du Comité de vérification;

ATTENDU la nécessité que l'Université se dote d'un programme de vérification;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Programme de vérification 2006-2007 : Processus de facturation pour les services autres que ceux du dossier étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4507

concernant l'acquisition d'un réseau de stockage de données (SAN) et de serveurs

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la désuétude des serveurs actuels;

ATTENDU les coûts élevés de main-d'œuvre et de maintenance pour l'entretien des serveurs actuels;

ATTENDU les problèmes de performance et les limites occasionnées par la technologie actuelle;

ATTENDU la nécessité d'assurer la protection des données;

ATTENDU la limitation actuelle de la capacité de stockage et la croissance des besoins en recherche;

ATTENDU notre engagement d'offrir des services aux entreprises en démarrage et aux locataires du Centre de recherche en technologies langagières ainsi qu'aux projets de recherche émanant des études langagières;

ATTENDU l'appel d'offres public et la soumission reçue conforme;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Robert Dupré,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'acquisition du réseau de stockage de données (SAN) et de serveurs à la compagnie Informatique D.L., revendeur de produits IBM Canada Ltée pour la somme de 245 533 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4508

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6: « Ressources humaines »;

ATTENDU l'échéance du mandat du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Émile Leroux, le 9 décembre 2006;

ATTENDU la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation unanime des syndicats et associations en présence à l'UQO, soit l'Association du personnel administratif, l'Association des cadres, le Syndicat du groupe professionnel, le Syndicat des professeurs et le Syndicat du personnel de soutien;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

DE FAIRE SUIVRE à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la recommandation quant à la nomination de monsieur Antoine Shaneen, à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4509

concernant l'engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance, au 22 décembre 2006, au poste de secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'annexe 6-A du Règlement général 6 de l'Université du Québec : « Ressources humaines » concernant le Protocole des cadres supérieurs;

ATTENDU la description de poste, l'ouverture et l'affichage dudit poste de cadre supérieur;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection formé par le recteur en vue de combler le poste de secrétaire général;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER monsieur Luc Maurice à titre de cadre supérieur à l'Université du Québec en Outaouais;

D'AFFECTER ce dernier au poste de secrétaire général pour un premier mandat débutant le 4 janvier 2007 et se terminant le 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 305-CA-4510

concernant le campus de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme - cession de terrains de la Ville de Saint-Jérôme

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquième réunion, tenue le lundi 30 octobre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que lors de leur réunion du 26 juin 2006, les membres du Conseil d'administration ont été saisis des pourparlers qui avaient cours avec la Ville de Saint-Jérôme en vue de l'implantation d'un campus de l'Université du Québec en Outaouais sur son territoire;

ATTENDU la lettre d'intention, datée du 11 juillet 2006, transmise à la Ville de Saint-Jérôme par le recteur confirmant l'intérêt de l'Université du Québec en Outaouais dans une cession de terrains de leur part permettant ainsi à l'Université de s'établir dans la région des Laurentides;

ATTENDU l'accroissement de la clientèle étudiante à Saint-Jérôme qui est passée de 82 étudiants en 2004 à près de 600 étudiants pour l'année académique 2006-2007;

ATTENDU que la Ville de Saint-Jérôme est disposée à céder des terrains pour la somme nominale de 1 \$, tel qu'en fait foi le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Jérôme, l'Université du Québec en Outaouais et la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que ladite cession de terrains, évaluée à 1,5 M\$, sera considérée comme un don exceptionnel de la Ville de Saint-Jérôme à la Campagne majeure de financement de la Fondation «Imaginez l'UQO»;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Jérôme, l'Université du Québec en Outaouais et la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général